

|                        |   |                   |
|------------------------|---|-------------------|
| <b>DATE :</b>          | 26 novembre 2018  | <b>N° 2018-23</b> |
| <b>CATÉGORIE :</b>     | <b>ASSURANCE/PLACEMENTS</b>   |                   |
| <b>DESTINATAIRES :</b> | Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux |                   |
| <b>OBJET :</b>         | <b>Horaire pendant la période des Fêtes de 2018</b>   |                   |

Voici l'horaire de travail de nos représentants du Service à la clientèle des secteurs de l'Assurance et des Placements, Marchés individuels, pendant la période des Fêtes. Toutes les heures correspondent à l'heure de l'Est.

| Date                                  | Service à la clientèle, Marchés individuels |
|---------------------------------------|---|
| Le vendredi 21 décembre 2018          | De 8 h à 20 h                               |
| Le lundi 24 décembre 2018             | De 8 h à 16 h                               |
| Le mardi 25 décembre 2018             | Fermé                                       |
| Le mercredi 26 décembre 2018          | Fermé                                       |
| Le jeudi 27 décembre 2018             | De 8 h à 20 h                               |
| Le vendredi 28 décembre 2018          | De 8 h à 20 h                               |
| Le lundi 31 décembre 2018             | De 8 h à 20 h                               |
| Le mardi 1 <sup>er</sup> janvier 2019 | Fermé                                       |
| Le mercredi 2 janvier 2019            | De 8 h à 20 h (bureaux fermés au Québec)    |

### Dates de paie pendant les Fêtes

Les affaires réglées au plus tard le 18 décembre 2018 seront payées le 21 décembre 2018. En ce qui concerne la dernière paie de 2018, les affaires réglées entre les 19 et 31 décembre 2018 seront payées le 4 janvier 2019. Ces affaires compteront pour 2018. Dans le cas de la première paie de 2019, les affaires soumises et réglées au plus tard le 8 janvier 2019 seront payées le 11 janvier 2019.

### Dates de règlement

Voici les dates importantes à respecter pour que nous traitions et réglions vos affaires au plus tard le 31 décembre 2018. Comme toujours, nous devons recevoir la documentation (en règle) et les chèques à l'Empire Vie, au plus tard à 16 h, heure de l'Est, à ces dates :

- Le vendredi 30 novembre 2018 : toute exigence d'appréciation des risques liée à une proposition vie ou maladies graves soumise précédemment.
- Propositions Rapide & Complet - Pour accélérer le traitement, nous vous conseillons d'utiliser, au besoin, le questionnaire électronique sur l'état de santé (Qes) pour poser des questions lorsque vous remplissez la proposition en ligne.
- Le vendredi 28 décembre 2018 : tout document à l'appui des opérations par l'intermédiaire du réseau FundSERV.

Nous sommes déterminés à traiter toutes les affaires promptement, mais le volume d'affaires accru à la fin de l'année, combiné à la période des Fêtes, pourrait avoir une incidence sur notre capacité à respecter nos délais de traitement habituels.

**Compétence :** Stéphanie Wisniewski, directrice, Opérations, Marchés individuels